



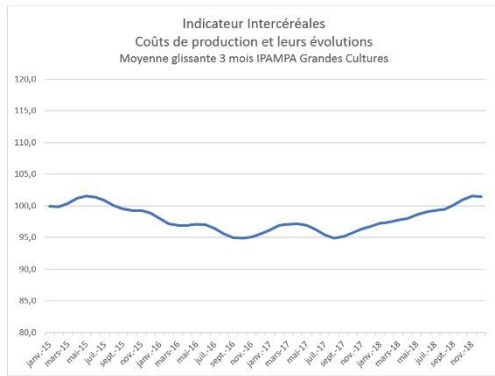
Newsletter Intercéréales n°3

Nouveaux accords interprofessionnels votés, en attente de la parution de l'arrêté d'extension au 1^{er} juillet 2019



L'Assemblée générale d'Intercéréales du 20 février 2019 a approuvé à l'unanimité des collèges deux accords interprofessionnels. Le premier est [l'accord cadre pour la période 2019/2022](#). L'objectif est de contribuer à la mise en œuvre du plan de transformation de la filière céréalière via des actions de recherche et développement confié à Arvalis, d'information et de promotion en France et à l'international confiés notamment à Passion Céréales, à France Export Céréales et au cifap et des actions en filières. Le nouvel accord propose une reconduction sur les mêmes bases en matière de montant de cotisation, à savoir 0,63 €/t de céréales payé par les producteurs, 0,03 €/t de céréales payé par les collecteurs et 0,20 €/t de farine panifiable produite et livré en France payé par les meuniers. L'ensemble des cotisations représentent un budget global d'environ 39 M€/an. L'accord entre en vigueur au 1^{er} juillet 2019.

Le second accord voté porte sur la reconduction de [l'accord protéines en blé tendre](#). L'objectif est, par la prise en compte systématique du critère protéines dans les relations contractuelles au sein de la filière, la qualité et la valorisation du blé tendre en vue de son adaptation à la demande des marchés tant intérieurs qu'extérieurs (meunerie, alimentation animale, amidonnerie et autres utilisateurs...). Il intervient dans le cadre d'un plan global d'amélioration, en quantité et en qualité, de la protéine des blés tendres français, au travers notamment de la recherche variétale, de la diffusion de bonnes pratiques agronomiques. L'accord entre en vigueur au 1^{er} juillet 2019.



Indicateurs Loi EGA votés et publiés depuis le 24 janvier 2019

La loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 – Pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous incite vivement les Interprofessions à définir des indicateurs de coûts de production et leurs évolutions et des indicateurs de prix de marchés et leurs évolutions, à prendre en compte dans les critères et modalités de détermination des prix des contrats.

Le Conseil d'Administration d'Intercéréales du 24 janvier 2019 a voté les indicateurs Interprofessionnels recommandés en application de la loi dite « EGALIM ». Ils sont le fruit de long mois de travaux avec tous les membres de l'Interprofession qui se sont déroulés dans un climat de confiance et de compromis.

Les indicateurs de coûts de production et leurs évolutions

Les coûts de production des céréales et leurs évolutions sont connus avec précision 18 mois après la récolte. Les principaux postes qui représentent l'essentiel des variations des coûts de production sont le rendement (connu également après moisson) et les coûts des principaux intrants. L'évolution des prix de ces derniers est suivie par les indices IPAMPA (Indice des Prix d'Achat des Moyens de Production Agricole) publiés par AGRESTE. Après expertise, L'indice IPAMPA grandes cultures est représentative de l'impact des variations de prix de ces postes de charges pour les coûts de production des céréales. Les intrants étant achetés à différentes périodes selon à la fois la saisonnalité des productions et les stratégies d'achat des moyens de production des producteurs, l'indice proposé correspond à une moyenne mobile sur 3 mois de l'indice IPAMPA Grandes cultures, publié mensuellement.

Les indicateurs de prix de marchés et leurs évolutions

Intercéréales propose aux parties plusieurs indicateurs de marchés physiques (Cotations FranceAgriMer et CNCMA) tout en recommandant de privilégier les cotations Euronext principales références utilisées par les marchés céréaliers.

Autres indicateurs : Les critères de qualité, origine, traçabilité, etc. prévu dans la loi sont d'ores et déjà pris en compte dans les contrats de la filière céréalière au travers notamment des RUFRA et formules INCOGRAINS.

Les dispositions relatives à la contractualisation sont entrées en vigueur le 1^{er} février 2019. Des questions et difficultés sont rencontrées par les acteurs de la filière dans la mise en œuvre et impliquent du temps, de l'analyse et un partage d'expérience au sein de l'Interprofession.

[Pour en savoir plus](#)

Journée blé dur à Tours



Les 300 représentants de la filière blé dur française réunis à Tours le 5 février 2019 veulent prendre en main leur avenir. L'effritement des surfaces annoncé pour la récolte 2019 n'entame pas leur volonté de valoriser leur savoir-faire et d'innover pour satisfaire les consommateurs.

Le succès de cette journée illustre la volonté de tous les acteurs de la filière de rebondir et de trouver les voies d'adaptation et de création de valeur. La filière entend être en phase avec les attentes des consommateurs tout en restant durable pour les producteurs.

Environnement, santé, naturalité pour les consommateurs

Les consommateurs français aiment les pâtes, aliment pratique, polyvalent, bon marché, source de plaisir et e consomment 8.1 kg par an et par habitant. Opportunité à saisir pour la filière blé dur, ils semblent de plus en plus sensibles aux matières premières locales et premium et recommandent 3 actions pour renforcer la filière (source enquête BVA-INRA 2016-2017 le programme de recherche « DurDur » soutenu par l'ANR) :

- Garantir le blé dur français dans les usines françaises
- Garantir le revenu des agriculteurs
- Développer les filières locales

C'est en phase avec le plan de transformation de la filière qui parmi ses objectifs veut « créer de la valeur via des stratégies de segmentation de l'offre ».

« Bio » ou « sans » : répondre aux tendances de consommation

Certaines solutions existent déjà, mais le travail de recherche-développement-transfert est conséquent. Il est très probable que des surcoûts seront engendrés et nécessiteront une bonne solidarité entre les acteurs de la filière. Les 5000 hectares de blé dur bio (et en conversion) produits en France en 2017 (source Agence Bio) représentent 1.5 % des surfaces nationales. Les producteurs et les techniciens apprennent pas à pas comment procéder. Une attention particulière doit être apportée à la conduite de la fertilisation azotée pour atteindre les standards en protéines, rester sous le seuil de réfraction pour le mitadinage et avoir des grains propres à la récolte. La rotation et le choix variétal semblent être les principaux leviers techniques pour atteindre ces objectifs. Sur le plan économique, le différentiel de prix blé dur bio/blé tendre bio est

très faibles et peu attractifs, bien inférieurs aux 100 voire 150 €/t qui seraient nécessaires (sources producteurs).

ARVALIS est impliqué pour trouver des solutions vers le « sans résidus de pesticides comme l'étude du comportement des variétés en absence de régulateur de croissance, l'identification des sensibilités variétales aux maladies, recommandations en matière de désherbage mécanique, essais de produits de biocontrôle et travaux sur le couplage variétés x biocontrôle, études sur les itinéraires de lutte intégrée pour la protection contre les insectes de stockage. Comme pour la production en bio, la question des surcoûts de production se posera vite pour permettre d'atteindre vraiment les indicateurs de la multi-performance, un vrai cas d'étude qui se pose à l'ensemble des acteurs de la filière.

SIA Salon International de l'Agriculture à Paris



Crédit photo Sébastien d'Halloy

L'édition du SIA s'achève. Avec plus de 630.000 visiteurs, cet événement est une véritable vitrine pour l'ensemble de la filière. Passion Céréales dresse un bilan très positif de cette 56^{ème} édition.

Chiffres clés (estimatifs) de l'espace « céréales »

- 20 000 visiteurs sur le stand « Dans les coulisses des céréales »
- 5 000 visiteurs à bord de la moissonneuse-batteuse du salon
- 3 600 baguettes produites dans le fournil des céréales, et de nombreuses personnalités politiques venues s'essayer à réaliser « la grigne » (signature du pain)
- 1 000 jeunes participants pour apprendre à nourrir les animaux d'élevage
- 350 petits mitrons pour apprendre les gestes du boulanger dans le fournil des céréales



Réaction de Philippe Dubief, Président de Passion Céréales

« Dans un contexte où les questions alimentaires et agricoles sont de plus en plus fréquemment débattues dans l'opinion, **nous avons constaté au cours de ces 10 jours l'attachement des français à leur agriculture et à ce qu'ils mangent.** Les questions ont été nombreuses, parfois générales parfois très pointues, et **les professionnels que nous avons mobilisés pour y répondre se réjouissent du dialogue enthousiaste et apaisé qui s'est installé** autour de tous les sujets. C'est bien ici l'esprit du Salon International de l'Agriculture que nous avons retrouvé, et sommes heureux que cet événement puisse permettre de partager avec le plus grand nombre la passion qui nous anime chaque jour. Nous sommes également ravis des **nombreux soutiens de personnalités politiques à la candidature de la baguette française au patrimoine mondial de l'UNESCO**, qui nous anime pour mener au succès ce projet fédérateur pour toute notre filière ».



Réaction d'Olivia Ruch, Directrice de Passion Céréales

« Cette année, Passion Céréales a fait le pari de révéler ce qui fait la fierté de nos champs et de nos sites de transformation, en dévoilant les « coulisses » des céréales. Nous avons fait le choix, pour la première année, de donner la parole aux professionnels de l'alimentation des animaux, secteur qui incarne un trait d'union entre l'univers végétal et le monde animal. **L'intérêt du public dépasse ce que nous avons imaginé**, et conforte notre conviction que c'est par la pédagogie et la transparence que nous ferons perdurer l'attachement des français à leur agriculture. **Nous saluons également cette année des animations des filières maïsicoles et des entreprises amidonnières**, qui ont permis aux visiteurs de découvrir des usages des céréales parfois moins connus et pourtant essentiels dans le quotidien de chacun. »

Lien pour des visuels du salon (crédit à mentionner : Sébastien d'Halloy) :

<https://drive.google.com/file/d/1UPQKzPd5Dzim6WdQmtcliJEXYmjLrgZm/view?usp=sharing>

Le salon c'est aussi beaucoup d'échanges avec les élus ou encore des experts. Jean François Loiseau a eu l'occasion d'échanger notamment avec Le Président de la République, valorisant la transformation de la filière engagée. Les échanges ont porté tout au long de la semaine sur [l'avancement du plan de transformation](#) les régions, la logistique, la RSE notamment. Un nouvel espace de réception a permis d'accueillir de manière qualitative nos invités. Ces espaces sont à disposition de l'ensemble des membres de l'interprofession.



Crédit photo AGPM/AGPB

Pour progresser l'année prochaine, nous vous remercions par avance de remplir notre bref questionnaire de satisfaction

<https://www.passioncereales.fr/questionnaire-de-satisfaction-participation-sia-2019>



Evolution de la réglementation sanitaire des céréales : l'expertise de l'interprofession mobilisée

Deux projets d'évolutions réglementaires sont en cours de discussion à Bruxelles. Le premier projet concerne l'ergot et ses alcaloïdes dans les céréales à paille. La limite actuelle de 0,5 g/kg de sclérotes d'ergot pourrait passer à 0,2 g/kg. De plus, des limites maximales très basses en alcaloïdes d'ergot seraient instaurées sur produits de moutures et produits céréaliers. Le second projet vise à mettre en place des limites maximales sur alcaloïdes tropaniques, provenant essentiellement du datura, actuellement en pleine extension dans les cultures de maïs et de sorgho. Les limites proposées signifieraient l'absence totale de graines de datura dans tout lot de maïs ou de sorgho avant sa transformation.

La Commission européenne a lancé des consultations auprès des organisations professionnelles en début d'année. Intercéréales avec ses membres, en se basant sur des résultats récents de travaux conduits notamment par ARVALIS, s'emploie à faire valoir une position pragmatique, applicable, grâce à des éléments travaillés en filière. La balle est désormais dans le camp de la Commission et de ses experts qui devraient statuer d'ici l'été 2019.

Pour en savoir plus : contacter Bruno Barrier-Guillot
bbarrier-quillot@intercereales.com

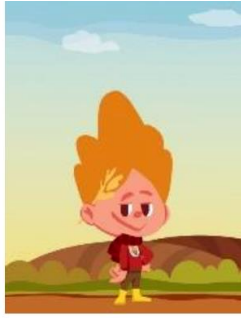
Programme Eclats

« Eclats, un projet Européen d'information grand public cofinancé par la Commission européenne.

Les actions se sont déroulées dans deux pays, la France et la Belgique, sur deux années, 2017 et 2018, avec pour objectif de sensibiliser et d'informer les consommateurs européens sur les caractéristiques et qualités des productions céréalières européennes.

La création d'une application mobile « destination céréales » et des journées d'animations ont permis de faire découvrir les cultures et produits céréaliers européens, à travers l'observation des paysages, pour toute la famille.

Ce programme, construit sur la base d'un partenariat Intercéréales/Passion Céréales s'est achevé le 31 janvier 2019. Les équipes s'attellent désormais à un travail exigeant pour élaborer les rapports techniques, financiers et d'évaluation du programme. »



:

Composition de l'équipe Intercéréales



Solenn LE BOUDEC

Déléguée Générale



01.44.31.10.76



sleboudec@intercereales.com



Bruno BARRIER-GUILLOT

Responsable technique et scientifique



01 44 31 16 03



bbarrier-guillot@intercereales.com



Cécile ADDA

Responsable durabilité



cadda@intercereales.com



Olivia LE LAMER

Responsable connaissance et information marchés
céréaliers



01 44 31 10 08



olelamer@intercereales.com



Karine BERNARD

Responsable administrative et financière



01 44 31 10 33



kbernard@intercereales.com



Carole JOUHATE

Assistante de direction



01 44 31 16 83



cjohate@intercereales.com



Cécile DESPIERRES

Chargée de communication



01 44 31 10 27



cdespierres@intercereales.com



Daniel FOYER

Gestionnaire CVO



01 44 31 16 19



dfoyer@intercereales.com



Restitution des résultats du projet « Céréfibres » le 14 mai

Intercéréales a coordonné en 2017 et 2018 un projet de recherche sur les fibres alimentaires afin d'améliorer la qualité nutritionnelle des produits céréaliers (une des actions du plan de transformation de la filière). L'objectif de ce projet, qui a soutenu le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (DGAL), est de chercher à augmenter la consommation de fibres de tous les consommateurs en lien avec les recommandations du Programme National Nutrition Santé (PNNS). Le projet visait à étudier 4 produits céréaliers de consommation courante (la baguette, la biscotte, le biscuit goûter fourré pour enfants, le biscuit de petit déjeuner), en cherchant à quantifier le niveau maximum d'enrichissement possible en fibres, sans détérioration de l'acceptabilité des produits par le consommateur.

L'étude a montré que la réponse dépendait à la fois du type de produit et du type de fibres ajoutées, il n'est donc pas possible de tirer de conclusions générales sur l'ensemble des produits céréaliers, et il est nécessaire d'étudier spécifiquement chaque combinaison produit/fibres.

Les produits céréaliers, de par leur diversité et en étant de forts contributeurs de l'apport en fibres de la population française, sont des produits intéressants sur lesquels il est nécessaire de poursuivre des travaux sur l'enrichissement en fibres.

Les résultats de ces travaux seront présentés le mardi 14 mai matin, à l'auditorium porte Maillot.

Entrée libre mais inscription obligatoire, si vous êtes intéressé, contacter : Carole Jouhate cjohate@intercereales.com

Dates à retenir

▶ Assemblée Générale

- Mardi 26 novembre - 9h/14h

▶ Conseil d'administration

- Mercredi 24 avril - 9h30/12h30
- Mercredi 26 juin - 14h30/17h30
- Mardi 29 octobre - 14h30/17h30

▶ Comité Recherche et Développement

- Mardi 9 avril - 9h30/12h30
- Mercredi 5 juin - 9h30/12h30 - Poitiers (en marge des culturelles)
- Mardi 1^{er} octobre - 14h30/17h30

▶ Comité Promotion Marché Intérieur

- Lundi 3 juin - 14h30/17h30

▶ Comité Promotion Export

- Jeudi 18 avril - 14h30/17h30
- Jeudi 18 juin - 14h30/17h30